



Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey (Québec) J0B 2T0

Tél. : (819) 848-2321 Fax : (819) 848-2202

Site Internet : www.saintfelixdekingsey.ca

Courriel : direction.generale@saintfelixdekingsey.ca

MUNICIPALITÉ SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY
MRC DRUMMOND
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

CONSULTATION SUR DES PROJETS DE RÈGLEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE RÈGLEMENT N^o 547-14 ET 628

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. LORS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 06 FÉVRIER 2023, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ LES PROJETS DE RÈGLEMENTS SUIVANTS :

2. PROJET DE RÈGLEMENT No 547-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE No 547

-La municipalité souhaite définir les usages « résidence secondaire de tourisme » et « résidence principale de tourisme » afin de mieux encadrer ces deux types d'usage sur le territoire;

-La municipalité souhaite définir les zones de la municipalité où seront permises les résidences secondaires de tourisme et les résidences principales de tourisme

-Il est nécessaire de confirmer la prohibition de la résidence principale de tourisme dans les zones déterminée et de suivre la procédure particulière d'approbation référendaire compte tenu de la date du 25 mars 2023, conformément aux articles 73 et 126 de la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions;

3. PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 628 RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

-Le conseil souhaite régir et contrôler la démolition d'immeubles sur son territoire ;

-Une obligation d'y intégrer des dispositions quant aux immeubles à valeur patrimoniale est d'ailleurs présente et ce, d'ici le 1er avril 2023, soit 2 ans après la sanction de la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives (loi no 69, article 137);

Une assemblée publique de consultation aura lieu aux date, heure et lieu suivants :

Date : vendredi le 24 février 2023

Heure : 9 h

Lieu : Salle du conseil

hôtel de ville

6115-A principale

Saint-Félix-de-Kingsey

Au cours de cette assemblée, le membre du conseil municipal, désigné par celui-ci, expliquera ces projets de règlements et les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlements numéros 628 (règlement d'urbanisme) ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Les projets peuvent être consultés au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de travail, à compter de ce jour.

Alexandre Côté
Directeur général / greffier-trésorier